

elles du même modèle que celles en usage sur le canadien du Pacifique ou sur le Grand Tronc? Sur quelle recommandation ont-elles été achetées?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il y a eu six charrettes d'achetées depuis trois ans. Elles venaient de James Harris et Cie, de Saint-Jean. Trois coûtaient \$1,650 chacune, et les trois autres \$1,750 chacune. Il n'y pas eu de soumissions de demandées. Ce sont des charrettes brevetées, le brevet étant contrôlé par Harris et Cie. Elles ont été construites à Saint-Jean. Je ne puis dire combien de fois on s'en est servi, mais on s'en est servi très souvent et elles ont donné satisfaction. Elles ne sont pas du même modèle que celles en usage sur le canadien du Pacifique ou sur le Grand Tronc. Après un essai de plusieurs années, elles ont été adoptées sur la recommandation de l'ingénieur inspecteur des chemins. Elles sont connues sous le nom de charrettes à neige "Russell Eagle Wire." Nous avons, en outre, acheté deux chasse-neige rotatoires, de MM. Polson et Fils, de Toronto. Elles coûtent \$13,000 chacune. Il n'y pas eu de soumissions, vu que c'est une machine brevetée dont MM. Polson et Fils ont le contrôle. Je ne sais combien de fois elles ont été en usage, mais pas souvent, car la neige a causé moins de difficultés cette année que d'habitude. Elles ont été faites à Toronto. Nous n'avons pas eu de travaux assez considérables cette année pour justifier une opinion sur l'utilité de ces machines, mais elles sont hautement appréciées par les compagnies "Union Pacific", "Northern Pacific", et canadien du Pacifique qui ont le même modèle. Elles ont été achetées sur la recommandation de l'ingénieur en chef et du directeur général des chemins de fer du gouvernement.

PHARE A LA TRAVERSE DE SAINT-ROCH.

M. CIMON : Est-ce l'intention du gouvernement de pourvoir, au cours de cette session, à l'érection d'une jetée et d'un phare à la Traversée de Saint-Roch, sur le fleuve Saint-Laurent, pour remplacer les deux lumières flottantes servant actuellement à cette fin?

M. COLBY : L'honorable député trouvera sa réponse à la page 62, item 185, des estimations de cette année.

HONORAIRES *in re* LA REINE *vs.* BOUCHER.

M. THÉRIEN : Le gouvernement a-t-il reçu le compte de M. Elie Moreau, avocat, de Sorel, pour vacations *in re* La Reine *vs.* Boucher?

Sir JOHN THOMPSON : Le compte a été reçu.

M. THÉRIEN : Le compte de M. Elie Moreau, avocat, pour vacations *in re* La Reine *vs.* Boucher, a-t-il été payé?

Sir JOHN THOMPSON : Il n'a pas été payé.

PHARE D'ALBERTON, I. P. E.

M. PERRY : Le gouvernement du Canada emploie-t-il actuellement des hommes et des attelages pour faire le revêtement de l'île du Phare, havre d'Alberton, île du Prince-Edouard, sous la direction de G. R. Montgomery? Si oui, quel est le montant des dépenses autorisées? Quels sont les gages payés par jour pour les hommes et les attelages? Combien donne-t-on par charge de fascines?

M. COLBY : M. Artemas Lord, l'agent du ministère de la marine, à Charlottetown, a été auto-

risé, le 30 janvier dernier, à faire certains travaux de revêtement nécessaires pour protéger le phare de l'île de Sable. Il a été limité à une dépense de \$400 et a reçu instruction d'exécuter les travaux de la manière la plus économique possible et la plus avantageuse. Le ministère n'a pas été informé s'il y avait eu quelque chose de fait sous cette autorité. Pour des travaux de ce genre, exécutés l'an dernier, M. Montgomery a reçu 50 centins par voyage de fascines, et MM. Montgomery et Wells 50 centins chacun par tonne de pierre mise en place.

LE DÉPUTÉ DE LINCOLN.

M. RYKERT : Je demanderai l'indulgence de la chambre pendant que je vais lire les lettres que j'ai reçues, relativement à la question actuellement devant le parlement, et je demanderai que cette correspondance soit, comme le reste, mise dans le procès-verbal. Le 15 février, j'écrivais la lettre suivante à M. McArthur, de Minneapolis :

SAINTE-CATHERINE, ONT., 15 février 1890.

M. J. B. McARTHUR, avocat,

401 Lumber Exchange,

Minneapolis, Minn.

MON CHER McARTHUR,—Je viens de vous envoyer une dépêche vous demandant si vous vous rappelez que je vous ai écrit ou télégraphié vers le commencement de 1883, au sujet des difficultés avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à propos de la coupe de bois de Sands.

Vous vous rappellerez sans doute qu'elle réclamait chaque section alternative, quelque temps après la vente faite à Sands, et comme votre société avait agi en qualité de solliciteurs de M. Sands, j'ai pris la liberté de me mettre en correspondance avec vous, pour vous prier de demander à M. Macdonald et à M. Tupper, vos associés (qui, à l'époque où je vous écrivais, se trouvaient à Ottawa ou y étaient attendus) de voir leurs pères respectifs, pendant qu'ils y seraient, et de leur exposer les faits relatifs à la réclamation présentée par le C. C. P. sur la coupe de bois de M. Sands. Je vous ai écrit, parce que votre société avait agi en qualité de solliciteurs de M. Sands à l'époque du transfert, et en avait examiné le titre pour lui.

La raison pour laquelle j'écris, c'est que le *Globe* a réussi à obtenir et publier une partie de ma correspondance privée avec Adams au sujet de cette coupe de bois.

Dans une de mes lettres à Adams, j'écrivais que j'allais obtenir de MM. Macdonald et Tupper de voir leurs pères au sujet de cette affaire et qu'on a nié la vérité de mon intention et de mes efforts dans ce sens.

Auriez-vous objection à m'écrire une lettre déclarant que vous vous rappelez les faits et les mesures que vous avez prises lors de la réception de ma lettre, ainsi que le rapport que vous ont fait MM. Macdonald et Tupper ou l'un ou l'autre de ces messieurs au sujet du résultat de leur entrevue avec leurs pères ou aucun des membres du gouvernement à propos de cette affaire. Je voudrais que vous disiez dans votre lettre que la raison pour laquelle je m'adresse à votre société, était parce que vous aviez agi en qualité de solliciteur de M. Sands.

Je vous serais obligé si vous donniez à cette lettre une attention immédiate, et si vous m'adressiez votre réponse à Ottawa, attendu que l'affaire a été portée devant la chambre et que je désire me servir de votre lettre pour corroborer ma version de l'opération.

Le *Globe* a obtenu la correspondance au moyen d'un vol et s'efforce, en en dénaturant le sens, de jeter du discrédit sur moi et sur quelques membres du gouvernement.

Je désire montrer par vous la raison pour laquelle je demandais à des membres de votre société de voir sir John Macdonald et sir Charles Tupper.

Votre dévoué,

(Signé) J. C. RYKERT.

Le 17 février, j'écrivais de nouveau :

SAINTE-CATHERINE, 17 février 1890.

MON CHER McARTHUR,—D'après un mémoire que je possède, je constate que je vous ai écrit, le 10 février 1883, une lettre dont l'écrit ci-inclus doit être une copie. Je constate également que je vous ai télégraphié de vous occuper de l'affaire en question. Voudriez-vous avoir la bonté de vous assurer si vous avez encore quelques lettres